

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
 e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,78 € ht le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure formalisée



Ville d'Angers, occupation temporaire du domaine public bar restaurant «Le Café des Orfèvres»

APPEL À PROJET

Objet : appel à projet concernant l'occupation du bar-restaurant Le Café des Orfèvres, situé à proximité du musée des Beaux-Arts en centre-ville d'Angers en vue de l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. La ville d'Angers est le propriétaire.

Durée : la mise à disposition est fixée pour une durée de 6 années, à compter du 1er novembre 2018, moyennant une redevance d'occupation du domaine public.

Caractéristiques principales : la ville d'Angers met à disposition de l'occupant un bâtiment à usage de restauration, bar et certains matériels nécessaires à cette activité. Cette occupation devra se faire en coordination avec les diverses activités présentes au sein du musée des Beaux-Arts et s'inscrire dans les grands événements et temps d'animation de la ville, en conformité avec le règlement du musée et avec des contraintes d'horaires d'ouverture au public à minima de 10 h 00 à 18 h 00 excepté le lundi.

Hors congés, le restaurant ne peut être fermé plus de deux jours consécutifs. La fermeture pour congés annuels ne pourra en aucun cas se faire entre le 1er mai et le 1er octobre. L'occupant proposera des heures d'ouverture dans le respect de la réglementation en vigueur.

La particularité de cette occupation située à proximité du musée des Beaux-Arts doit être prise en compte par le candidat pour l'ensemble du projet et être en cohérence avec l'animation de la ville.

L'offre de restauration doit être de qualité, accessible, et à la hauteur du site et de ses alentours. L'occupant est invité à utiliser des produits locaux et saisonniers.

Les locaux mis à disposition sont composés de :

- un bâtiment ancien d'environ 159,86 m² se composant au rez-de-chaussée d'une salle restaurant de 61,93 m² avec un meuble bar de 26,86 m² et d'une cuisine terminale de 18 m², des deux sanitaires dont un handicapé et d'une réserve, et à l'étage de vestiaires et d'un bureau,
- deux terrasses de plein-air en belle saison.

Les locaux seront mis à disposition dans le respect de la réglementation en vigueur pour les établissements recevant du public. Les locaux sont intégrés dans le musée des Beaux-Arts, établissement recevant du public de 2e catégorie de type Y N L M.

Une visite des lieux sera organisée le 20 février 2018 à 14 h 00.

L'occupant versera à la ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public composée d'une part fixe d'un montant annuel de 8 700 euros pour le bâtiment, une redevance fixe pour les deux terrasses soit 28,50 euros/m²/an et d'une part variable calculée sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires proposé par le candidat.

Dossier à remettre par les candidats :

- curriculum-vitae des gérants candidats,
- lettre de motivation,
- projet de fonctionnement (mode d'exploitation, structure juridique, associés, personnel, horaires, projet de cartes de restauration et de boissons avec tarifs, programmation des musées (ex : choix du mobilier et de la décoration), politique d'animation et de vie du site (temps et horaires spéciaux en fonction de la programmation du musée : nuit des musées, nuit des étudiants, journée du patrimoine) et propositions d'aménagements des deux terrasses, mobilier, carte...),

Vie des sociétés



LES ATELIERS MZH

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 10 000 euros
 Siège social : ZA Les Sources, Melay
 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chemillé-en-Anjou du 8 février 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée.
 Dénomination : Les Ateliers MZH.
 Siège social : ZA Les Sources, Melay, 49120 Chemillé-en-Anjou.
 Objet social : l'exécution de tous travaux d'imprimerie, de photogravure, de publication assistée par ordinateur, de typographie, de toutes impressions numériques et de toutes découpes numériques. La réalisation de tous travaux de reliure, d'édition et de reproduction. Le concept et la fabrication de toutes enseignes, et plus généralement de tous supports de publicité.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
 Capital social : 10 000 euros.
 Gérance : M. Jimmy Mezache, demeurant 28, rue Michel-Hardouin, Vihiers, 49310 Lys-Haut-Layon.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis
 La Gérance.

CONDITIONNEMENT ANGEVIN

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 8 000 euros
 Siège social : 34, rue du Nid-de-Pie
 49000 ANGERS
 483 181 822 RCS Angers

GÉRANCE

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 29 décembre 2017, Mme Karine Rousset Desimone née Rousset, demeurant à Cherré (49330) 13, rue des Acacias, a été nommée co-gérante de la société, à compter du 1er janvier 2018, pour une durée non limitée.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Angers en date du 8 février 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Elsa.
 Siège social : Angers (49000), 105, rue de la Madeleine.
 Objet : restaurant sur place et à emporter.
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
 Capital : 10 000 euros.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 janvier 2018, à Angers.

Dénomination : Gare Food.
 Forme : société par actions simplifiée.
 Siège social : 10, rue de la Gare, 49100 Angers.
 Objet : restauration rapide sur place et à emporter.

Durée de la société : 99 années.
 Capital social fixe : 5 000 euros.
 Cession d'actions et agrément : les actions sont librement cessibles avec agrément des associés à la majorité des voix.
 Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
 A été nommé :
 Président : M. Slimane Harrag, 85, rue d'Eventard, 49000 Écouflant.
 La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Le Président.

CONSTAT DÉCÈS D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire de la SARL Sevalys, au capital de 700 359 euros, dont le siège social est à Angers (49), 15, square Jean-de-l'Estolle, immatriculée au RCS d'Angers sous le n° 511 549 214, en date du 20 juillet 2017, les associés ont pris acte du décès le 15 juillet 2017 du cogérant Max Renou, et ont décidé de ne pas désigner de nouveau gérant en remplacement : d'où publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
 Gérance : Max et Marie-Annette Renou, demeurant 15, square Jean-de-l'Estolle (49).

Nouvelle mention :
 Gérance : Marie-Annette Renou, demeurant 15, square de l'Estolle à Angers.
 Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Angers.

Pour avis
 La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 décembre 2017, à Ambillou-Château (49700), Tuffalun.

Dénomination : Fadili.
 Forme : société par actions simplifiée.
 Siège social : 27, route d'Angers, 49700 Ambillou-Château, Tuffalun.
 Objet : achat et la vente de produits alimentaires, boissons, fruits et légumes, demi-gros, gros, soldes en tout genre.
 Durée de la société : 99 années.
 Capital social fixe : 2 000 euros divisés en 20 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
 Cession d'actions et agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires.
 Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
 Ont été nommés :
 Président : M. Fdouane Fadili, 4, impasse des Lavandes, 49700 Ambillou-Château, Tuffalun.
 La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers (49).

Pour avis

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Nadège Herbrateau, notaire à Cholet (Maine-et-Loire), le 31 janvier 2018, enregistré à la recette des impôts de Cholet le 2 février 2018, sous le numéro de bordereau 2018/67, case 1, ext. 217, Mme Rolande Edouard, demeurant à Mauges-sur-Loire (49570), L'Aile, Ile de Chalonnas, Montjean-sur-Loire, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 418 106 605, a vendu à la société dénommée Électro République, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, dont le siège est à Cholet (49300), 50, boulevard Gustave-Richard, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 833 579 865, le fonds commercial de vente et entretien de petit matériel électroménager, matériel électrique, matériel électronique et accessoires, exploité à Cholet (49300), 50, boulevard Gustave-Richard, sous l'enseigne Électro République, avec entrée en jouissance rétroactive depuis le 28 novembre 2017, moyennant le prix de 25 000 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'office notarial sis à Cholet (49300), 28, avenue du Maréchal-Foch, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications ou domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
 Le Notaire.

HOUSE ECO ANJOU

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 10 000 euros
 Siège social : 5, rue du Déry
 Saint-Sylvain-d'Anjou
 49480 VERRIÈRES-EN-ANJOU
 RCS Angers n° 525 111 399

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de la décision unique du 1er janvier 2018, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de 5, rue du Déry, Saint-Sylvain-d'Anjou, 49480 Verrières-en-Anjou, au Zac Vernusson, Pierre Martine, rue Joseph-Cugnot, 49130 Sainte-Gemme-sur-Loire, à compter du 1er janvier 2018. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de Angers.

Pour avis
 La Gérance.

Avis administratifs



Classes d'office de voiries :
 rues des Lias, Michel-Passin
 et Saint-Augustin
ENQUÊTE PUBLIQUE DE VOIRIE

angers Loire métropole
 communauté d'agglomération

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
 Modification n° 1

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le territoire d'Angers Loire Métropole du lundi 26 février 2018 au mercredi 28 mars 2018 inclus. D'une durée de 31 jours (extraît de l'arrêté de M. le Président d'Angers Loire Métropole du 29 janvier 2018). Un commissaire enquêteur par décision du 7 décembre 2017 :
 - Jean-Claude Morinier, chargé de mission retraité auprès de la Chambre d'Agriculture (ingénieur en techniques agricoles).
 L'enquête publique a pour objet :
 - d'ajuster, dans le respect du parti d'aménagement retenu dans le PLUI en vigueur, certaines règles afin d'améliorer leur compréhension par le public et de faciliter l'ins-truction des autorisations d'urbanisme,
 - de faire évoluer à la marge le règlement graphique ou les orientations d'aménage-ments et de programmation pour permettre la réalisation de nouveaux projets ou fa-ventes notamment à l'accueil des gens du voyage, au développement économique et au développement des jardins familiaux,
 - de corriger des erreurs matérielles,
 - de supprimer des emplacements réservés devenus sans objet.
 Ce projet a été dispensé d'évaluation environnementale par décision de l'autorité ad-ministrative de l'État compétente en matière d'environnement en date du 22 jan-vier 2018. Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera inséré dans les dossiers d'enquête et consultable dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI, ainsi qu'au siège d'Angers Loire Métropole.
 Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au siège d'An-gers Loire Métropole, Direction aménagement et développement des territoires, 3e étage, 83, rue du Mail à Angers, pendant toute la durée de l'enquête, afin que cha-lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30 et consigner éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse d'Angers Loire Métropole (BP 80011, 49020 Angers cedex 02), siège de la présente enquête publique.
 Pendant ce même délai, les pièces du dossier et un registre d'enquête seront dispo-nibles dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI aux heures habituelles d'ouverture des mairies.
 Angers Loire Métropole ne retient pas pour cette enquête le recours à l'enquête élec-tronique. Néanmoins, le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : DADT-Planification@angersloiremetropole.fr
 Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les obser-vations qui pourraient être faites sur le projet de modification n° 1 :

Au siège d'Angers Loire Métropole :

- le lundi 26 février 2018, de 9 h 30 à 12 h 00,
- le mercredi 28 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

Pour la mairie d'Angers :

- le vendredi 2 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h 00, en relais mairie du Lac-de-Maine,
- le mercredi 21 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h 00, quartier des Justices au «Trois Mâts».

En mairie des Ponts-de-Cé :

- le mercredi 28 février 2018, de 9 h 30 à 12 h 00.

En mairie de Savennières :

- le vendredi 2 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

En mairie de Soullaines-sur-Aubance :

- le lundi 12 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

En mairie de Verrières-en-Anjou (mairie déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou) :

- le mercredi 14 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

En mairie de Saint-Barthélemy-d'Anjou :

- le vendredi 23 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

Toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences citées ci-dessus quelle que soit sa commune de résidence. Des informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet d'Angers Loire Métropole, à l'adresse suivante : <http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/plui-d-angers-loire-metropole/evolutions/index.html>
 Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la dispo-sition du public au siège d'Angers Loire Métropole, dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI et sur le site internet d'Angers Loire Mé-tropole pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
 Le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole est l'autorité compétente pour approuver la modification n° 1. S'il n'est pas donné suite au projet, la communauté urbaine en informera le public par indication sur son site Internet. Toute informa-tion relative au dossier peut être demandée au président de la communauté urbaine An-gers Loire Métropole, Direction aménagement et développement des territoires.

Pour le Président
 Le Vice-président délégué Daniel DIMICOLI.

Autres légales

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'en-semble des relevés de créances salaria-les résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour les affaires suivan-tes :

Liquidation judiciaire : Leveque SAS (3383), 24, boulevard Charles-de-Gaulle, 49800 Trélazé.
 La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis le 10 février 2018
 Me Éric MARGOTTIN
 11, rue Jean-Bodin, BP 80502
 49105 Angers.

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.825-1 du Code de commerce et à l'article R.825-3 du décret du 28 décembre 2005, l'en-semble des relevés de créances salaria-les résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour les affaires suivan-tes :

Liquidation judiciaire : M. Bourmance Teddy (1042), 14 bis, rue des Mineurs, Bois 1, 49520 Noyant-la-Gravoyère.
 La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis le 10 février 2018
 Selari Franklin BACH
 1, rue d'Alsace, BP 92126
 49021 Angers.

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'en-semble des relevés de créances salaria-les résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour les affaires suivan-tes :

Liquidation judiciaire : M. Foillot Emma-nuel (3603), 4, illeud Le Pré, Le Mesnil-en-Vallois, 49410 Mauges-sur-Loire.
 La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis le 10 février 2018
 Me Éric MARGOTTIN
 11, rue Jean-Bodin, BP 80502
 49105 Angers.

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'en-semble des relevés de créances salaria-